

La phase 3 met en oeuvre la conception du projet et valide un plan d'action.

- Sept axes stratégiques sont retenus :
 - Faciliter le développement des nouvelles pratiques liées aux voitures moins polluantes
 - Améliorer le maillage du réseau dans une optique de développement économique et de réduction des émissions polluantes
 - Agir sur l'offre et la gestion du stationnement pour faciliter le rapport modal vers les transports collectifs
 - Développer les transports collectifs et faciliter l'intermodalité, en particulier en milieu rural
 - Diminuer l'impact environnemental du transport de marchandises en préservant le développement économique
 - Permettre le développement des modes actifs (vélo et marche à pied)
 - Promouvoir des actions transversales en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement économique et d'accès à l'emploi.

A. Circulation automobile et réseau routier

Dans le cadre des nouvelles pratiques liées à la voiture, 21 aires de covoiturage sont programmées sur le territoire. L'accompagnement par la collectivité du développement de l'électro mobilité se traduira par la mise en oeuvre de bornes de recharge électriques.

Une expérimentation de l'autostop organisé va voir le jour.

Le contournement de Noailles, de Malemort, les déviations de Varetz-Objat et les traitements des points noirs récurrents ainsi que la création d'un accès nord à la ZAC de Brive-Laroche sont en projet, en lien avec le Département et l'Etat.

B. Stationnement et parcs-relais

5 parcs-relais d'une capacité de 30 à 60 places vont être implantés à court terme (Brive ouest, Malemort, St Antoine les Plantades, Cana, Rocher coupé).

Concernant notre secteur, l'attention a été faite sur le choix du Rocher coupé. La commune de Jugeals-Nazareth a proposé de placer ce parking au niveau de Monplaisir, en lien avec le noeud routier D188/D38/D8, la ligne de Transport A la Demande (TAD) du haut de Cosnac et des usagers qui pratiquent déjà le covoiturage sur la zone artisanale de Monplaisir.

Une réflexion sur des abonnements TER SNCF avec parking gratuit à la gare de Brive est à l'étude.

C. Transports collectifs : actions majeures

- Renforcement significatif de l'offre sur le transport ferroviaire TER concernant les gares du territoire en lien avec la politique de mobilité de la Région.
- Mise en oeuvre d'un nouveau pôle d'échanges à l'ouest
- Projet d'une halte ferroviaire TER à Brive ouest
- Développement d'une ligne à haut niveau de services entre Brive ouest et Malemort
- Mise en oeuvre d'un réseau de Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble de la CABB

Concernant notre secteur, la commune de Jugeals-Nazareth a porté depuis plusieurs mois la nécessité de développer les transports en commun au vu de l'évolution démographique de ces dernières années et des besoins de la population.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain, des avancées sont programmées. Notre secteur (Turenne, Nespouls, Noailles et Jugeals-Nazareth) va voir la création d'une ligne de transport en commun à la demande (TAD). Une réunion de travail a eu lieu le 25 octobre 2017 entre les communes de notre secteur, l'Agglomération du bassin de Brive et le délégataire Libéo. La ligne TAD n°3 circulera à partir de janvier 2018 les mercredis après-midis et le samedi matin, pour se rendre Place du 14 juillet à Brive et retour. Pour notre commune, le départ s'effectuera au Château d'eau avec un arrêt à la Lande Haute et à la Brande. Une information complète et affinée des grilles horaires et des modalités de réservation va être mise en oeuvre par les services de l'Agglo et relayée par les communes.

D. Modes actifs et PMR

- Aménagement d'un réseau structurant cyclable sur le pôle urbain du bassin de Brive, avec la finalisation de la voie verte et le développement de pistes cyclables
- Développement du stationnement et de la location de vélos
- Aménagement d'itinéraires piétons et PMR sécurisé entre les pôles principaux du centre urbain et autour des gares TER
- Le Transport A la Demande pour les personnes à mobilité réduite est maintenu.

E. Livraisons et marchandises

- Mise en oeuvre d'un groupe de travail « Livraisons en ville » et projet de création d'un centre routier hors du pôle urbain en lien avec les évolutions des réglementations et des besoins d'harmonisations.



L'ensemble de ces axes met en oeuvre notre Plan de Déplacement Urbain (PDU) avec des investissements qui s'élèveront à 146 millions d'euros HT dont 40 millions à la charge de notre agglomération. L'investissement de la CABB se ventilera sur les budgets transports ZAC, principal et fonds de concours.

Le prévisionnel des dépenses se décompose ainsi :

- Réseau routier et nouvelle pratique de mobilités liées à la voiture : 77,9M€
- Stationnement et parcs-relais : 2,8M€
- Transports collectifs : 51,6M€
- Modes actifs et PMR : 11,4M€
- Livraisons et marchandises : 2,2M€

Le fonctionnement des services est évalué à 5M€ HT par an à la charge de la CABB.

Les prochaines échéances dans le cadre de la construction de notre PDU seront la finalisation de la phase 3 lors du conseil communautaire de décembre 2017 et la mise en oeuvre de la phase 4 (consultation des personnes publiques associées) de janvier à juillet 2018.

Philippe TILLET

1er adjoint

Conseiller communautaire

